Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20250702-2025__071-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation : 26 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au foyer rural de Saint-Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/071 portant adoption définitive du Programme Local de l'Habitat et de l'Habité (PLHH) 2025-2031 de la CA2C

Membres présents (48) : MAILLARD Laurent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), LAUDE Pierre, MARTIN Rémy (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres excusés (7) : LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, PLATEAUX Stéphanie, JUMEAUX Stéphane, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (8) : MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LOIGNON Laurent, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane, PLET Bernard, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (11) : BASQUIN Alexandre à SIMEON Serge, PORTIER Carole à MAILLARD Laurent, DUDANT Pierre-Henri à BACCOUT Fabrice, COLLIN Denis à MATON Audrey, POULAIN Bernard à THUILLEZ Martine, RIQUET Alain à DAUCHET Martine, PELLETIER Gilles à GOETGHELUCK Alain, GERARD Jean-Claude à GODELIEZ NICAISE Véronique, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric, DEFAUX Maurice à HALLE Sylvain,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20250702-2025__071-DE

Délibération 2025/071 portant adoption définitive du Programme Local de l'Habitat et de l'Habité (PLHH) 2025-2031 de la CA2C

Depuis la prise de compétence habitat, la politique de l'habitat a connu une forte montée en puissance pour mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages de l'agglomération. Cette politique structurante est orchestrée à travers le PLH.

Après une prorogation de deux ans, le premier PLH est arrivé à échéance le 19 décembre 2024.

La procédure d'élaboration d'un second Plan Local de l'Habitat a été engagée par délibération n°2022/18 du 14 mars 2022.

Le 1er arrêt de projet adopté par délibération 2024/100 du 17/12/2024 a enclenché la procédure réglementaire de consultation pour avis, dans un délai de 2 mois, des 46 communes du territoire et des Personnes Publiques Associées telles que la DDTM, le PETR du Pays du Cambrésis et le Département du Nord.

Par délibération 2025/043 du 09/04/2025, le Conseil communautaire a adopté le second arrêt de projet de PLHH, intégrant les avis des communes et des PPA (essentiellement des demandes de précisions ou d'ajouts).

Conformément à l'article R. 302-10 du code de la construction et de l'habitation, ce second projet a été transmis pour avis au préfet, qui a consulté le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Au regard de l'avis favorable rendu par le Bureau du CRHH réuni le 15/05/2025, Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France a notifié au Président de la CA2C un avis favorable par courriel du 26/05/2025, sans demande de modification.

Cet avis souligne la démarche continue d'association menée dans le cadre de la révision du programme local de l'habitat de la collectivité, permettant une construction partenariale du document et formule les observations suivantes :

- La synthèse du diagnostic est claire et permet de saisir rapidement les principaux enjeux du territoire ;
- Les quatre orientations retenues sont adaptées au contexte de la CA2C ;
- Le projet de PLH est bien structuré et a été modifié pour tenir compte des observations émises par les services de la DDTM du Nord ;
- Des modifications et précisions ont été apportées notamment sur :
    - Le calcul de l'objectif de production de logements ;
    - Les objectifs en matière de logement locatif social et de lutte contre la vacance ;
    - Les modalités de structuration de l'observatoire de l'habitat et du foncier ;
    - La mise en place de la cotation de la demande de logement social.

Conformément à l'article R. 302-12 du code de la construction et de l'habitation, la délibération publiée approuvant le PLHH deviendra exécutoire deux mois après sa transmission au préfet. Par ailleurs, pendant un mois, la CA2C et ses communes membres seront tenues d'afficher cette délibération et de mettre le PLH à disposition du public pour consultation.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5 I-3°,

Vu le code de la construction et de l'habitation, dont les articles R. 302-11 et R. 302-12,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

Vu la délibération n°2022/18 du 14 mars 2022 portant engagement de la procédure d'élaboration du PLHH,

Vu la délibération 2024/100 du 17/12/2024 portant adoption du 1er arrêt de projet du PLHH,

Vu la délibération 2025/043 du 09/04/2025 portant adoption du deuxième arrêt de projet du PLHH,

Considérant la notification du projet arrêté du PLHH le 20/12/2024 aux 46 communes et aux PPA,

Registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20250702-2025__071-DE

Considérant les avis favorables des communes membres, recueillis dans le cadre de la consultation sur le premier arrêt du projet de PLHH (délibérations de AVESNES LES AUBERT, BAZUEL, BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS, LA GROISE, LE POMMEREUIL, MAUROIS, MAZINGHIEN, MONTAY, SAINT-AUBERT, TROISVILLES et VILLERS-OUTRÉAUX),

Considérant l'avis favorable des PPA (PETR du Pays du Cambrésis, DDTM, Département du Nord) recueilli dans le cadre de la consultation sur le premier arrêt du projet de PLHH,

Considérant les modifications apportées au projet de PLHH à la suite des avis formulés par les communes, le PETR du Pays du Cambrésis, la DDTM et le Département du Nord, en annexe,

Considérant l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) réuni le 15/05/2025, joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'adopter définitivement le programme local de l'habitat et de l'habité pour la période 2025-2031 tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **De mettre en œuvre les mesures de publicité prévues aux articles R. 302-11 et R. 302-12 du code de la construction et de l'habitation, à savoir :**
    - **Transmettre la présente délibération aux communes et au syndicat mixte du SCOT ;**
    - **Transmettre le programme local de l'habitat et de l'habité adopté ainsi que les avis exprimés aux personnes morales associées à son élaboration ;**
    - **Afficher la présente délibération pendant un mois au siège de la CA2C et dans les mairies des communes membres. La mention de cet affichage sera insérée dans la presse locale ;**
    - **Mettre à la disposition du public le programme local de l'habitat et de l'habité au siège de la CA2C ainsi que dans les mairies des communes membres et à la préfecture.**

Annexe(s) - *L'avis du CRHH*

Annexe(s) - *Le dossier complet du PLHH*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 07/07/2025 Publication le 08/07/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Registre des délibérations

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025__071**
Objet :	**Délibération 2025/071 portant adoption définitive du Programme Local de l?Habitat et de l?Habité (PLHH) 2025-2031 de la CA2C**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	059-200030633-20250702-2025__071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250702-2025__071-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2025_071.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250702-2025__071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	332.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A71 _ PLH.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250702-2025__071-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	26.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juillet 2025 à 15h46min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juillet 2025 à 15h46min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juillet 2025 à 15h46min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juillet 2025 à 15h46min53s	Reçu par le MI le 2025-07-07